

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLAN ALCOOL : UN ACCORD DOIT ETRE TROUVE POUR FIN OCTOBRE 2016

Alors que les experts du Centre d'expertise des soins de santé (KCE) réclament un «Plan Alcool», la Ministre de la Santé Cécile Jodogne rappelle qu'elle a déposé le 29 juin 2015 sur la table de la Conférence Interministérielle de la Santé les bases d'une note visant à définir les axes stratégiques et politiques pour la réduction de la consommation nocive d'alcool.

Le futur « Plan Alcool » devra poursuivre un triple objectif de santé publique:

- prévenir les dommages liés à l'alcool;
- élaborer une politique orientée vers les groupes cibles et les situations à risques;
- combattre la consommation inadaptée, excessive, problématique et risquée.

Le processus implique une concertation entre les Ministres de la Santé des différents niveaux de pouvoir et les Ministres jouant un rôle en matière d'offre et de régulation des pratiques commerciales et publicitaires pour l'alcool. Un groupe de travail composé des représentants des Ministres concernés a été mis en place et se réunit régulièrement.

«Un accord doit être trouvé pour la fin octobre 2016. Tous les acteurs autour de la table devront avoir une attitude constructive si l'on veut atteindre les objectifs fixés.», indique Cécile Jodogne.

A Bruxelles, depuis la dernière réforme de l'Etat, la Commission Communautaire Française est compétente en matière de consommation d'alcool et d'autres drogues dans les domaines de la prévention, de la réduction des risques et des soins ambulatoires.